

CANTON DU VALAIS

COMMUNE DE CHAMPERY

PLAN GENERAL D'AFFECTATION DES ZONES

Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du 11 mai 1995

Droit de scellé: Fr. 70.-

L'entrepreneur

Le chancelier d'Etat:

éch. 1:10'000

- limit communale
- frontière internationale
- zone à bâti * *en*
- zone d'affectation différée
- zone sans affectation spéciale
- zone d'intérêt général
- zone agricole de la vallée (DS III)
- zone agricole d'alpages et de pâtures (DS III)
- aire forestière
- zone inculte
- zone de camping-caravanning (DS II)
- zone sportive (DS III)
- zone sportive: domaine skiable (DS III)
- zone sportive: domaine skiable balisé (DS III)
- zone apte au ski de fond
- pérимètre de la zone de protection du paysage d'importance communale
- pérимètre de la zone de protection du paysage d'importance cantonale
- zone de protection de la nature d'importance communale
- pérимètre de la zone de protection de la nature d'importance nationale
- source recensée S I
- pérимètre de la zone de protection rapprochée des sources S II
- pérимètre de la zone de protection éloignée des sources S III
- zone de danger A (secteur d'avalanches)
- pérимètre de la zone de danger A (glissement de terrain)
- pérимètre de la zone de danger B (glissement de terrain)
- chemins pour piétons et chemins de randonnée pédestre (à titre indicatif)
- itinéraires de ski de fond (à titre indicatif)
- installation de remontée mécanique
- localisation d'une zone d'extraction de matériaux — carrière (DS IV) *
- localisation d'une zone de dépôt de matériaux — décharge et déchèterie (DS IV) *

* voir plan des zones (échelle 1:2'000)

A Voir PADD Portes du Soleil (DCE du 18.4.12)

Adopté par l'Assemblée Primaire Homologué par le Conseil d'Etat
le 11 avril 1994



Voir PADD Grand Paradis - Barme
homologué par le CE le 18.01.12

* Voir PADD Domaine skiable
(DCE du 18.04.12)

* Voir PADD Rives de la Vièze (DCE du 18.4.12)

